

Petites annonces

- Lycéenne en Terminale S donne cours de soutien (ou devoirs scolaires) dans toutes les matières. Vacances et périodes scolaires.
☎ : 04.94.72.23.66
ou 06.61.57.07.56
- Perdu un vélo V.T.T. garçon bleu neuf, taille 7-8 ans cadeau de Noël et un vélo fille rose 2 ans au parc de Ste-Anastasie (merci)
Adresse : 9, Rue Alphonse Daudet
- Vends :
 - Jantes blanches Alu ENKET 14 pouces Renault 229 € (1 500 F.) valeur neuves 3 000 F.
 - Piano d'étude état neuf, cadre métallique, couleur acajou, prix 770 € (5 000 F.) valeur neuf 1524 € (10 000 F.)
 - Bateau pêche – promenade tout équipé. Moteur Evinrude 35 CV, remorque 2 290 € (15 000 F.) à débattre.
Mme Mandrille ☎ : 04.94.72.23.63
- Offerts gratuitement 1 vélo homme et 2 vélos femme en état de rouler. Prendre contact avec Mme STUDER 90, Chemin des Vignarets
☎ : 04.94.72.21.28
- A vendre cause santé :
 - Bateau HB 5 m équipé pêche, accastillage complet écho sondeur multifonctions, radio-cassette, compas 1 moteur 55 CV relev. hydrau. + 1 moteur 5 CV, matériel de pêche, remorque neuve 6 500 € (env. 42 000 F.).
 - Camping car « La Royale » 4 pl. sur Ford 9 CV équipement complet été-hiver, auvent séparé, douche, WC, chauffage, four, frigo. T.V. 7 000 € (env. 46 000 F.).
☎ : 04.94.72.23.20

Le Calendrier du mois

- **Mercredi 8 Mai :**
Commémoration du 8 mai 1945
Foire aux plants Parking des Ferrages
Fête du cheval au Pré de Naple
- **Samedi 11 Mai :**
Cinéma 20 H30 Salle Polyvalente
- **Lundi 20 Mai :**
Brocante de 7 H à 19 H Place de la Gare
Foire aux croûtes au Pré de Naple
- **Samedi 25 Mai :**
Cinéma 20 H30 Salle Polyvalente



Le Carnet de Ste-Anastasie



Naissance :

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de :
-Ambroise OURCIVAL, né le 16/04/2002
Nous présentons toutes nos félicitations à leurs parents.

Décès :

Nous avons le regret de vous annoncer le décès de Mme Amélie BAUDELET, survenu le 07 Avril dernier. Nous présentons à sa famille toutes nos condoléances.

Le Comité des Fêtes

Organise
Le LUNDI 20 MAI 2002
de 7 H à 19 H
Place de la Gare

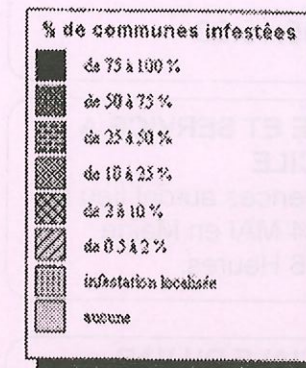
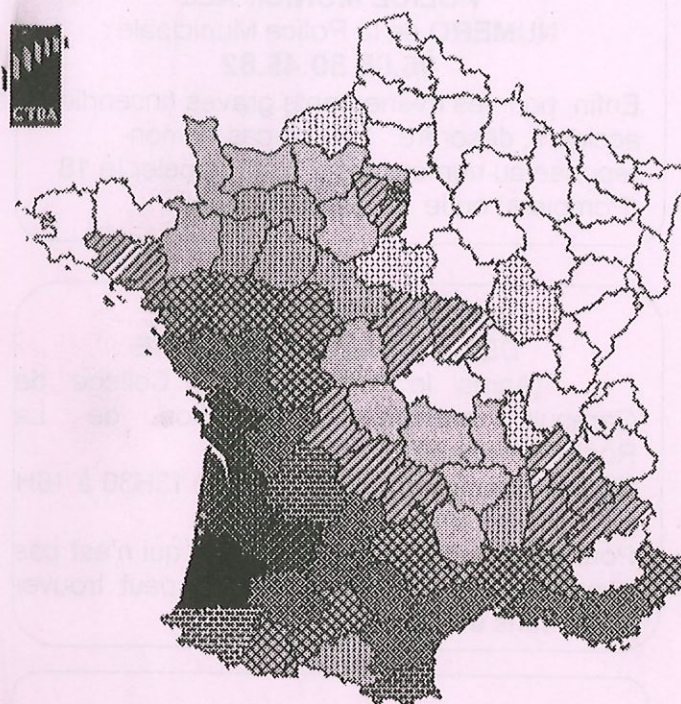
- Foire à la Brocante
- Marché Paysan
- Marché aux Pucés
- Foire artisanale
- et Produits Bio

Les Habitants de Sainte-Anastasie désirant vendre leurs objets personnels doivent demander une autorisation en Mairie.

Les autres exposants devront produire leur carte professionnelle

Buvette – Sandwichs – Café
Toute la journée
Renseignements :
Tél. 04.94.72.26.59
06.78.57.28.53

Sainte-Anastasie



Cette carte est établie à partir des déclarations de chantiers des applicateurs certifiés par le CTBA.

Bulletin Municipal

**AVRIL
2002**

n°144

Taux départemental de communes infestées
Données cumulées de 1981 à 1997

Le mot du Maire

Il peut paraître étonnant que la lutte anti-termite fasse l'objet du « Mot du Maire ».

A diverses reprises, nous avons publié dans le Bulletin Municipal les dispositions de la loi du 8 juin 1999 rendant obligatoire la déclaration de la présence de termites dans les habitations.

A ce jour, comme nous le fait remarquer le responsable de la lutte anti-termite de la D.D.E. de Toulon, aucune déclaration n'a été faite en mairie, alors que notre village est l'un des plus infestés du Var. Insidieusement les termites, année après année, font leur travail destructeur qui aboutit à des effondrements de planchers ou de toitures.

La loi, rappelons-le, n'a d'autre objet que de protéger le patrimoine de chacun, en particulier dans le village ancien où les maisons se contaminent mutuellement.

Un prochain Conseil Municipal devra se saisir de ce problème de façon à placer chacun face à ses responsabilités.

Michel CUENOT
Maire par intérim

ASSISTANTE SOCIALE

Numéro d'appel pour prendre rendez-vous avec l'assistante sociale :

☎ 04.98.05.15.00

ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE

Les prochaines permanences auront lieu les
Vendredis 10, et 24 MAI en Mairie
de 14 H. à 16 Heures.

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Mme BENOÎT Marie-Pierre assurera sa
permanence à la Mairie, le jeudi 2 MAI 2002 de
10 H. à 12 H. : aide à domicile, retraités,
malades, infirmes (aide-ménagère).

A.D.A.F.M.I.

Association d'Aide à Domicile
Mission : assurer aux personnes dépendantes
un soutien adapté (retraités).
Tél : 04.94.69.44.86

PHARMACIES DE GARDE

Numéro du standard d'appel d'urgence :
Standard : 04.94.07.08.08

RAMASSAGE MENSUEL DES MONSTRES

Prochains ramassages des « monstres » :

♦ Le LUNDI 27 AVRIL 2002

(se faire inscrire en Mairie au préalable).

BIBLIOBUS

Le bibliobus stationnera à Sainte-Anastasia,
Parking des Ferrages le :
MARDI 11 JUIN 2002
de 14 H 00 à 15 H 00

POLICE MUNICIPALE
NUMERO de la Police Municipale :
06.08.80.45.82

Enfin, pour les événements graves (incendie,
accident, désordre...) ou en cas de non-
réponse au numéro précédent, appeler le 18
(Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie)

**DECHARGE CANTONALE
DE LA ROQUEBRUSSANNE**

(Après le rond-point du Collège de
Garéoult, prendre la direction de La
Roquebrussanne).

Du Lundi au Samedi 6H à 12H et 13H30 à 16H
Dimanche -8H à 12H-

Pour vous débarrasser de tout ce qui n'est pas
« monstres », c'est-à-dire ce qui peut trouver
place dans une malle de voiture.

**INTERVENTION SUR LES RESEAUX
PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**
NOUVEAU

numéro d'appel : 0 810 757 757
puis numéro donné par le répondant

**SERVICE DE GARDE
DES MEDECINS**

En raison de la poursuite du mouvement de
grève des Médecins Généralistes pour le
service de garde (week-end et jours fériés),
prière de s'adresser au S.A.M.U. (en
composant le 15)

**FOURRIERE MUNICIPALE
CONVENTIONNEE**
« IDENTITE CANINE » à Garéoult
☎ : 04.94.04.89.33

Le Maire,
Le Conseil Municipal de SAINTE-ANASTASIE,
ont l'honneur de vous inviter
à la **COMMEMORATION OFFICIELLE DU 8 MAI 1945**
avec la participation de la Chorale « CHANT et AMITIE »

10 H 15: Départ du cortège (devant la Mairie)

10 H 30 : Cérémonie devant le Monument aux Morts (cimetière)

10 H 45 : Apéritif au Bar des Amis

de l'association ; à cette occasion, l'avance
financière de cette tombola étant prise sur mes
deniers personnels, je n'engage en aucun cas la
trésorerie de l'association et la transparence des
gains évite toute suspicion.

Par contre, le bénéfice de cette tombola ira sur
le compte de l'association. Mon
« individualisme » n'a d'égal que les
fondements même de notre association
d'apporter, autant que faire se peut, à nos
enfants ce « plus » qui ne pourra exister sans
une solidarité sans faille.

Dont acte : Madame Ségui M.C.

La vie au village

Foire aux plants du 8 mai

Organisée par l'Association « LA
PROUVENCO DOU TEMS PASSA », cette
manifestation aura lieu, comme chaque année,
durant toute la journée du 8 mai, Parking des
Ferrages.

De nombreux exposants vous proposeront :

- des plants et fleurs de toutes sortes,
- des produits du terroir (vins, miel, charcuteries
etc...),
- des produits artisanaux,
- des articles variés vendus par les
commerçants locaux.

Un apéritif, offert par la mairie, sera servi à tous
à partir de 11 heures.

PIZZERIA « LA GUINGUETTE »

A partir du 1^{er} MAI
OUVERTURE MIDI et SOIR
(sauf Mercredi)

Pour tous renseignements ou réservations :

☎ : 04.94.72.23.67

**Danse, Musique et Chant à Ste-
Anastasia**

Le public était nombreux pour assister,
dimanche soir 14 avril, au spectacle organisé
par la mairie, mettant en jeu le groupe
folklorique de Szamotuly, ville de Pologne
jumelée avec Brignoles.

Bien que les danseurs se soient produits le matin
même à la foire-exposition de Brignoles, c'est
avec talent et beaucoup de fougue qu'ils ont
réalisé, souvent tout en chantant, les danses de
leur pays (essentiellement basées sur la valse),
vêtus des magnifiques costumes traditionnels
des provinces polonaises.

Ils étaient accompagnés de trois musiciens, qui,
avec beaucoup d'entrain, rythmaient leurs
évolutions.

Malgré l'inconvénient majeur représenté par les
différences de langues, la sympathie et l'amitié
s'établirent d'emblée entre acteurs et
spectateurs, manifestées par des
applaudissements fournis et enthousiastes.

Ce groupe remarquable devait se produire
ensuite dans trois villes du littoral, Sanary, St
Cyr et la Valette, avant de regagner, le 14 avril,
leur pays.

Il va sans dire que ce charmant spectacle ne
peut que contribuer à rappeler et renforcer les
liens qui ont toujours uni ces deux pays
d'Europe, France et Pologne.

20 Mai : lundi de Pentecôte
Foire à la brocante et foire aux croûtes

Toute la journée, sur la Place de la Gare, aura
lieu la traditionnelle foire à la brocante, marché
aux puces, marché artisanal et paysan, organisée
par le Comité des Fêtes (J.Jacques Guignier, tél
06.78.57.28.53).

Il est à rappeler que cette foire de Pentecôte est,
en général, la plus belle de l'année.

Ce même jour, à quelques mètres de là (au Pré
de la Font) l'Association Arts'Tasie, pour la
3^{ème} fois, présentera la « foire aux croûtes » où
de nombreux peintres amateurs exposeront et
proposeront à la vente, à des prix très
intéressants, de nombreuses toiles et dessins.

Association Bouliste

RAPPEL DES STATUTS DE L'ASSOCIATION

- Licence F.F.P.J.P. : 13 €. Carte adhérent : 8 €. Carte membre actif : 11 €
- Participations aux concours : 3 €/joueurs.
- Carte obligatoire (8 €) aux joueurs accédant aux 1/2 finales ne pouvant justifier d'une appartenance à une autre Association bouliste du Var.
- Les frais de participation seront redistribués intégralement.
- Un point supplémentaire pour les femmes et les enfants de moins de 12 ans.
- Annulation du concours ou diminution des prix si :
 - moins de 12 équipes en 2 x 2
 - moins de 10 équipes en 3 x 3
 - moins de 20 joueurs à la mêlée
- Toute finale est obligatoire
- Tout litige sera tranché par le Bureau de l'Association et la décision sera sans appel.
- Inscriptions au Bar des Amis (tél. 04 94 72 22 41) et au jeu de boules ou par téléphone 06 13 26 91 32 (sous réserve d'arriver à l'heure au tirage)..
- Concours mixte en nocturne (2 H - 1 F) : 4 prix égaux + trophées aux femmes.

PROGRAMME DE MAI 2002

- Mercredi 1^{er} mai : mêlée des mêlées 100 € Ass. bouliste tirage 14 H
- Dimanche 5 mai : 2 x 2 choisis 100 € Ass. bouliste tirage 14 H
- Dimanche 12 mai : 2 x 2 choisis 100 € Ass. bouliste tirage 14 H
- Dimanche 19 mai : mixte 2 h 1 f 100 € Ass. bouliste tirage 14 H
- Samedi 25 mai : 2 x 2 choisis 100 € Ass. bouliste tirage 14 H

Nota :

Les jeux provençaux sont mentionnés J.P.
Les autres concours se jouent à la pétanque
Les joueurs et joueuses participant aux concours fédéraux organisés sous le contrôle du Comité Départemental F.F.P.J.P. doivent

obligatoirement porter un haut identique ou un maillot d'association à partir des 1/4 de finales sous peine de l'exclusion de l'équipe avec versement de l'indemnité des 1/8 s'il y a lieu.

A.P.E.S.A.

Madame Ségui M.C.
Présidente de l'A.P.E.S.A.

à
Madame la trésorière et Mesdames les membres du bureau
J'accuse réception ce jour, en mains propres, d'une lettre de démission collective des membres du bureau, en date du 31.03.2002. Restant malgré tout Présidente de l'A.P.E.S.A. jusqu'au 05.10.2002, je continuerai à œuvrer pour notre association tant que, conformément à nos statuts, 2/3 de nos adhérents décideraient de sa dissolution en assemblée générale extraordinaire (art. 14 de nos statuts).

Je ne peux malgré tout laisser sans réponse certains points de cette lettre de démission. J'use donc de mon droit de réponse et déclare ce qui suit :

Concernant le point 2 : Transparence de la gestion financière.

Celle-ci l'est tout à fait, et notre trésorière peut communiquer tout le bilan financier depuis le 05/10/2001 à tous nos adhérents.

Pour le point 1 : Cohésion entre les membres du bureau et moi-même.

Au lendemain de la soirée A.P.E.S.A. du 23/02/2002, qui s'est déroulée selon la volonté du bureau, et qui a enchanté les participants mais n'a pas eu le résultat financier espéré, la tendance aura été de me rendre responsable de cet état de choses ; pour preuve une convocation à mon encontre d'un membre du bureau en date du 25/02/2002 à une assemblée extraordinaire avec un ordre du jour de 4 points.

Cet ordre du jour est à la disposition de chaque adhérent, que je laisse juge de l'état d'esprit existant.

A la suite de cette assemblée (05/03/02) il est décidé d'annuler le loto, compte-tenu du court délai restant pour l'organiser, de réserver la salle des fêtes pour recevoir le carnaval ; celle-ci étant disponible le 17/04/2002 je prends la décision de retenir cette date et organise sans délai une tombola au profit

Chronique municipale

COMMUNE DE STE-ANASTASIE SUR ISSOLE



RESULTATS DU 1^{ER} TOUR DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE DU 21 AVRIL 2002

Inscrits : 1279

Votants : 911

Suffrages exprimés : 894

Blancs ou nuls : 17

CANDIDATS	NB DE VOIX OBTENUES	%
Bruno MEGRET	37	4.14
Catherine LEPAGE	10	1.12
Daniel GLUCKSTEIN	3	0.34
François BAYROU	53	5.93
Jacques CHIRAC	119	13.31
Jean-Marie LE PEN	262	29.31
Christiane TAUBIRA	20	2.24
Jean SAINT-JOSSE	54	6.04
Noël MAMERE	56	6.26
Lionel JOSPIN	80	8.95
Christine BOUTIN	12	1.34
Robert HUE	34	3.80
Jean-Pierre CHEVENEMENT	50	5.59
Alain MADELIN	24	2.68
Arlette LAGUILLER	48	5.37
Olivier BESANCENOT	32	3.58

Elections Présidentielles

Affichage. Nous demandons aux délégués représentants les candidats d'intervenir auprès des responsables de la campagne électorale pour que les affiches, affichettes ou auto-collants ne soient apposés que sur les panneaux prévus à cet effet.

Le non-respect de cette position constante de la Municipalité entraînera leur enlèvement par le personnel communal, comme ce fut le cas lors de toutes les élections précédentes.

Fête de la Musique Vendredi 21 Juin



Elle aura lieu, comme chaque année, à 20 H 30, Salle Polyvalente

A cette occasion, nous demandons à tous les artistes, amateurs ou professionnels, jeunes ou moins jeunes, de bien vouloir se manifester pour participer au spectacle (danse, chant ou musique).

S'adresser à Marie LAURENT, 1^{er} étage de la mairie (lundi, mardi, jeudi et vendredi matin, de 10 H à 12 H), ou téléphoner en mairie.

Travaux réalisés sur le territoire communal durant le mois écoulé

Entretien

Tonte du stade, du Pré de la Font, du Pré de Naples, des pelouses de l'école primaire et taille des haies.

Ecoles

Réparations diverses du matériel.

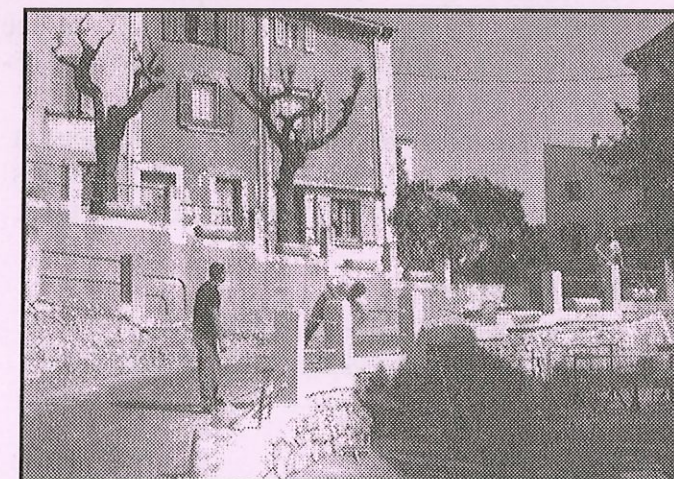
■ Débroussaillage du « sentier botanique » qui sert de raccourci à quelques élèves pour se rendre à l'école.

Mur d'entraînement du tennis

Réparations de fissures dues à la sécheresse.

Les remparts

Décroûtage du mur, jointage des pierres et enduits sur les piliers.



■ Jardinières : Entretien des jardinières du parking des Ferrages et de celui des écoles.

URBANISME (suite)

Rappel : La loi Solidarité et Renouvellement Urbains (S.R.U.) du 13 décembre 2000 supprime les P.O.S. et crée les P.L.U. (Plans Locaux d'Urbanisme) qui répondent à de nouvelles règles d'urbanisme. Mais, les P.O.S. actuellement en vigueur le resteront jusqu'à leur mise en révision (aucune date butoir n'est imposée).

CE QUI EST LE CAS POUR SAINTE-ANASTASIE

Cependant, certaines dispositions de cette loi sont d'application immédiate, soit :

I - La division d'un terrain

A - Formalités

-Quelle était l'ancienne formalité ?

Une demande de certificat d'urbanisme était obligatoire.

-Quels changements apporte la loi S.R.U. ?

Aucun certificat d'urbanisme n'est désormais obligatoire.

La division du terrain se fait librement.

-Quelle formalité doit être respectée ?

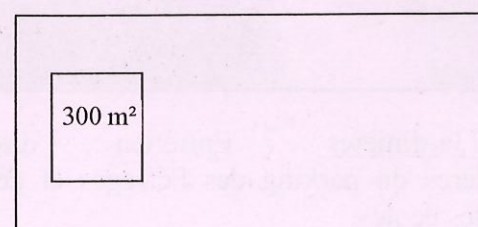
La Mairie doit en être informée par lettre manuscrite accompagnée d'un plan de division ou par un plan établi par un géomètre (auquel on aura recours pour les formalités cadastrales).

REMARQUES Le non-respect de cette formalité entraîne l'irrecevabilité d'une demande de certificat d'urbanisme (art. T 315-54 du Code de l'Urbanisme).

Toutes les informations données se font sous la responsabilité entière du demandeur, y compris lors de l'instruction d'un permis de construire.

B - Conditions

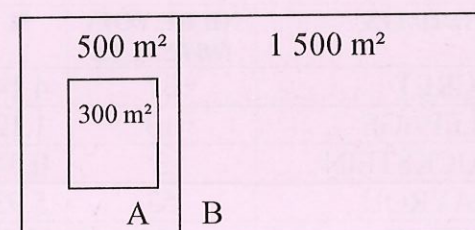
-Sous quelles conditions se faisait le détachement d'une parcelle d'un terrain bâti ?



Exemple

- Terrain de 2 000 m² sis en zone NB où la superficie exigée pour la construction d'un logement est de 1 500 m² et supportant une maison de 300 m².
- Toute division était impossible puisque le règlement du P.O.S. exigeait 1 500 m² pour chaque habitation, soit 3 000 m² contre 2 000 existants.

-Quelles nouvelles dispositions introduit la loi S.R.U. ?



Exemple

- Soit le même terrain qui ci-dessus, dans la même zone NB.
- Etant donné que nous sommes sous le régime du P.O.S., la parcelle détachée, B, doit avoir une superficie minimale de 1 500 m² (art. NB 5 du P.O.S.).
- Le coefficient d'occupation des sols étant de 15 %, il sera possible de construire 1 500 m² x 15 % soit 225 m² de surface hors-œuvre nette.
- La parcelle A se trouve réduite à 500 m² (alors qu'auparavant elle aurait dû avoir une superficie de 1 500 m²).

II - Assainissement

-Quelles règles d'assainissement doivent être respectées lors du détachement d'une parcelle d'un terrain bâti ?

Le terrain initial n'étant pas raccordable à l'assainissement, les lits de traitement et d'infiltration des eaux usées seront situés pour les deux habitations à 5 mètres des limites séparatives (arrêté préfectoral du 19/06/1999). Lors de la division du terrain, il convient donc de s'assurer du respect de cette norme, au besoin en envisageant le déplacement du lit de traitement et d'infiltration des eaux usées, l'emplacement de la fosse étant secondaire puisque celle-ci est un lieu clos, non polluant.



La protection des animaux (suite) Vers une réglementation nouvelle

Diffusé par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Respectons et protégeons les animaux

Création des comités départementaux de protection animale

La protection animale est un sujet qui implique la participation de nombreux partenaires administratifs, professionnels, associatifs... Une structure à l'échelon départemental, placée auprès du préfet, est devenue indispensable pour coordonner les actions très diverses en la matière et pour répondre de façon efficace aux préoccupations de la société.

Un décret prévoit la mise en place de comités départementaux de protection animale.

Les comités départementaux de protection animale :

- faciliteront la mise en œuvre d'une véritable politique de bien-être animal,
- amélioreront le traitement des problèmes de protection animale,
- coordonneront la gestion intercommunale des animaux errants,
- faciliteront le traitement des problèmes liés aux animaux dangereux,
- donneront leur avis sur les projets relatifs aux animaux de compagnie ou animaux destinés à l'expérimentation animale.

L'animal a droit au respect, qu'il soit le compagnon attentif et chaleureux de l'homme, qu'il serve à son alimentation ou à d'autres fins. La loi reconnaît d'ailleurs la sensibilité de l'animal.

Si la société ne peut se passer d'utiliser les animaux, elle se doit de veiller à leur bien-être. A travers le temps, la législation a profondément évolué avec la prise de conscience croissante du devoir de l'homme d'éviter toute souffrance « inutile » et de rechercher des conditions de vie optimale pour les animaux. Un important dispositif juridique a été élaboré, tant au plan national que communautaire ou international.

C'est la loi de 1976 qui a véritablement édifié la politique française de protection animale, en énonçant trois principes fondamentaux :

- l'animal est un être sensible, qui doit être placé dans des conditions compatibles avec ses impératifs biologiques,
- il est interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux,
- il est interdit d'utiliser des animaux de façon abusive.

La vie associative

Les Cigales à la recherche de leurs racines

Ce Dimanche 14 avril les Cigales étaient sur les rives du Verdon à QUINSON, carrefour entre les pays de Giono et de Pagnol, à la frontière du Haut Var et des Alpes de Haute Provence. Ce fut une journée bien remplie à la poursuite de l'Homo Erectus et de l'Homo Sapiens dans les dédales du plus grand Musée de Préhistoire d'Europe.



E.S.S.A.

L'Assemblée Générale de l'E.S.S.A. aura lieu le vendredi 28 juin à 18 H 30, à la salle polyvalente.

Ordre du jour :

- bilan financier
- appel de candidatures pour le renouvellement du bureau (président, secrétaire, trésorier)
- élection du bureau
- apéritif.

Dès à présent, réservez cette date afin que cette élection se déroule avec le plus grand nombre d'adhérents.

Le bureau

Prochain match à domicile

- Poussins Pré-Excellence
- le 11/05/02 à 14 H 30 Ste-Anastase/Besse sports 1